

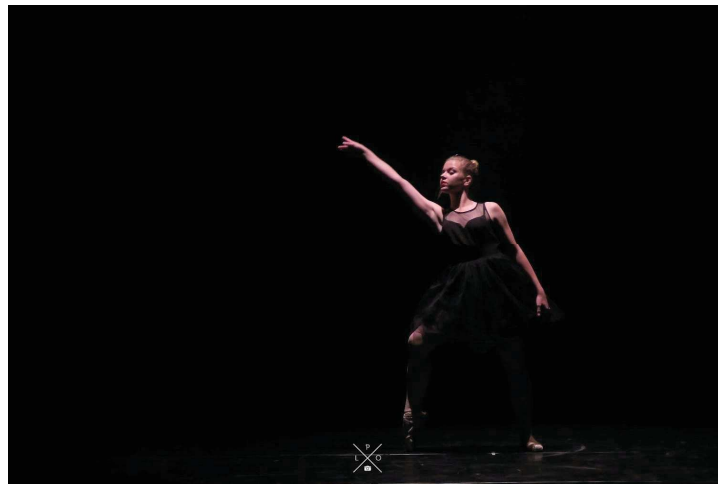


A M I C A L E L A I Q U E D E B O U G U E N A I S

Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENAIS

Site internet : www.alb-bouguenais.fr

Inscription cours de Danse Classique et Moderne Jazz



PAR

L'Amicale Laïque de Bouguenais Bourg



AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS

Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENAIS

site internet : www.alb-bouguenais.fr

Section Danse

INSCRIPTION : Saison 2018/2019

Nom : Prénom.....

Date de Naissance : ... / ... / ... Lieu :

Adresse :

Commune : Code Postal :

☎ : ... / ... / ... / ... / ...

☎ : ... / ... / ... / ... / ...

1^{er} E-mail parent.....@.....

2^{ème} E-mail parent :@.....

Droit à l'image : Chaque adhérent ou son représentant légal, autorise expressément les dirigeants de l'Amicale Laique de Bouguenais (ALB) section hip hop à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises dans le cadre de la vie associative, sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les textes, les règlements, et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature :

Information complémentaire pour professeur

Cours proposés :

- Eveil : enfants année 2014
- Initiation 1^{ère} année : enfants année 2012-2013
- Initiation 2^{ème} année : enfants année 2011-2012
- Détermination : enfants année 2010-2011
- Classique : enfants année 2009 - 2010
- Jazz : enfants année 2009-2010
- Classique enfant année avant 2009
- Jazz enfant année avant 2009



AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS

Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENAIS
site internet : www.alb-bouguenais.fr

Section Danse

FICHE D'INSCRIPTION : Saison 2018/2019

Heures et tarifs des cours de danse d'éveil à détermination

Mercredi de 15h30 à 16h15 danse initiation 1 ^{ère} année	165 €	<input type="checkbox"/>
Mercredi de 16h15 à 17h00 danse éveil	165€	<input type="checkbox"/>
Mercredi de 17h00 à 18h00 danse initiation 2 ^{ème} année	170€	<input type="checkbox"/>
Mercredi de 18h00 à 19h00 danse détermination	170€	<input type="checkbox"/>

Heures et tarifs des cours de danse après détermination

Lundi de 18h15 à 19h15 danse classique :	170 €	<input type="checkbox"/>
Lundi de 19h15 à 20h15 danse Modern Jazz :	170 €	<input type="checkbox"/>
Jeudi de 17h45 à 19h00 danse modern Jazz :	175 €	<input type="checkbox"/>
Jeudi de 19h00 à 20h15 danse classique :	175€	<input type="checkbox"/>
Double cours	280 €	<input type="checkbox"/>

Cotisation d'adhésion ALB (Amicale Laïque Bouguenais) : 5 € pour les enfants nés au 1^{er} janvier 2002 à ce jour
Cotisation adhésion ALB (Amicale Laïque Bouguenais) : 18 € pour les enfants nés avant le 1 janvier 2002

A partir de la 2^{ème} adhésion : remise de 15€ à déduire du montant de la cotisation

Montant du cours : _____
+ cotisation adhésion : _____
- Remise 2^{ème} adhésion : _____
Total Adhésion : _____ €

Paiement à joindre soit en Chèque, Espèce, Chèques Vacances, Pass sport

Paiement :	Chèques	Espèces	Chèques vacances	Pass sport	montant
Acompte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____€
Solde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____€

Chèque de caution non encaissé de 15€ pour Justaucoprs + chausson et/ou) restitution du costume de gala . Celui-ci sera encaissé si non restitution en fin de saison.

Justaucoprs et chausson prêté le : _____ rendu le _____

AUTORISATION PARENTALE*

- Pour les mineurs uniquement

Renseignements relatifs à la santé de l'enfant :

Nom : Prénom :

Responsable Légal :

Nom : Prénom :

Barrer les mentions inutiles :

Allergies

Asthme

Epilepsie

Diabète

Autres :

Médicaments contre-indiqués :

En cas d'accident et au cas où il ne serait pas possible de contacter la famille, « j'autorise l'encadrement de l'équipe, à appeler tout médecin acceptant de se déplacer immédiatement » :

Oui

Non

L'inscription sera prise en compte dès réception du règlement, de l'autorisation parentale et d'un certificat médical.

Fait à, le

Signature du responsable légal :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS SECTION DANSE

L'accueil au sein de l'activité de « la section danse de l'Amicale Laïque de Bouguenais » impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant, et de ses parents si celui-ci est mineur. Ce règlement intérieur formalise les règles de vie envers les formateurs, instructeurs et adhérents ainsi que des éléments non négociables liés à votre sécurité.

Il doit être daté, signé avec la mention « lu et approuvé »

Un exemplaire sera conservé par la famille.

Art 1- Inscription

- Les adhésions sont valables du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante et aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison suite à l'arrêt de l'adhérent.
- N'auront accès au cours, locaux ou au matériel de la section **que les adhérents à jour de leur cotisation et possédant un dossier complet** composé des documents suivants :
 - Dossier d'inscription complété
 - Fiche de renseignements et autorisation parentale pour les mineurs
 - Certificat médical de moins de 3 mois
 - 2 enveloppes timbrées vierges.
- Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique de l'activité durant 1 séance sur autorisation du responsable de la section. Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique de la danse, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.
- Pour permettre une évolution d'apprentissage, aucune inscription sera prise après la fin du mois de décembre.
- Un juste au corps et un cache cœur vous sont prêtés en début de saison, nous vous demandons de les laver à la main pour pouvoir garder leur couleur initiale.
- Les élèves doivent porter la tenue de danse pendant les cours classiques et avoir les cheveux attachés.

Art 2- Règles de vie

- Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse.
- Respecter les autres et ne pas utiliser de la violence verbale ou physique.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- L'apport d'objet de valeur ou non, est interdit (bijoux, montre, pendentif, collier etc..). L'Amicale Laïque de Bouguenais décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent vers un camarade ou un professeur engendrera l'exclusion immédiate et définitive de l'association.

Art 3 - Responsabilité parentale

- Les enfants mineurs sont pris en charge par la section à partir du moment où le responsable de la section ou le professeur est présent sur le lieu de l'activité et jusqu'à l'heure de fin de celle-ci. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au lieu de l'activité. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de l'association.
- Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.



- A la fin de la séance et en l'absence du représentant légal, les membres de l'association n'étant pas habilités à raccompagner l'enfant, les autorités de gendarmerie seront contactées.

Art 4 – Absence

- La présence de l'enfant aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution de chaque groupe. Toute absence de l'enfant devra être signalée au responsable de l'activité par mail (danses@alb-bouguenais.fr) ou par téléphone auprès de Michelle Saupin : 0661317398.

- En cas d'absence du mineur non signalée par le responsable légal et répétitive, l'association prendra les mesures pour vous en informer.

- L'exclusion définitive de l'amicale et sans remboursement de la cotisation pourra être prononcée en cas de manquement aux règles ci-dessus.

Art 5 – Déroulement des cours

- La section danse de l'amicale Laïque **n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.**

- En cas d'annulation de cours pour cas de force majeure (indisponibilité de la salle, congé de maladie du professeur,) **aucun remboursement ne sera effectué** et les cours concernés ne seront pas récupérés.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur et m'engage d'en respecter les règles

A Bouguenais, le

Signature du représentant légal de l'enfant
précédée de la mention « Lu et approuvé »

signature de l'enfant (même mineur)